



SOLUTIONS INFORMATIQUES

## Passeport de Compétence Informatique Européen (PCIE)

**Valider les compétences et savoir-faire, accompagner et qualifier les formations et enseignements, faire mieux comprendre les bonnes pratiques, augmenter la productivité de l'utilisateur tels sont les objectifs du Passeport de Compétences Informatique Européen (PCIE)**



### Qu'est ce que le PCIE ?

C'est un outil de plus en plus connu et reconnu des organismes de formation, des institutionnels, mais aussi et surtout des entreprises, qui

l'envisagent aussi bien comme un pré-requis à l'embauche que comme un baromètre des compétences internes.

Avec plus de 5 millions de candidats dans le Monde, dans 140 pays (mais cela bouge tous les jours), le PCIE est sans conteste le vrai standard de validation et de certification des compétences de base en technologies de l'Information.

### Pour qui ?

Vous êtes étudiant, employé, demandeur d'emploi. Vous êtes manager, cadre ou commercial dans une entreprise. Le PCIE vous servira pour :

- Qualifier et compléter vos formations et connaissances avec des tests répondant aux besoins réels de l'entreprise
- Acquérir une preuve de votre maîtrise et de votre compétence
- Augmenter votre productivité personnelle
- Vous délivrer des sentiments d'inefficacité et de frustration face aux technologies de l'information
- Mieux comprendre les bonnes pratiques, par la motivation et la réflexion
- Vous permettre de justifier vos compétences clairement devant l'employeur

### Condition pour passer l'examen

Le PCIE est un processus continu et peut se passer à n'importe quel moment : en individuel ou au cours de la formation. Dans ce cas, le formateur pourra réaliser un plan de formation véritablement adapté à vos besoins grâce aux tests de positionnement du PCIE.

De nombreux organismes (chargés du financement des formations) soutiennent et participent au financement du PCIE : ANPE, AGEFOS PME, OPCAREG, etc. n'hésitez pas à demander des renseignements sur ces possibilités à votre entreprise ou à l'ANPE

### Niveau des participants

Le PCIE ne s'adresse pas à des experts, il est fait pour qu'un utilisateur normal, pratiquant quotidiennement la bureautique, puisse passer les modules du PCIE progressivement. Les fonctionnalités complexes des logiciels sont rarement abordées dans le PCIE, dans la mesure où elles sont peu utilisées au quotidien. Le collaborateur qui maîtrise son poste de travail n'est pas celui qui connaît toutes les fonctionnalités d'un logiciel, c'est celui qui en comprend les principes de base, et dans plusieurs autres domaines, c'est celui qui possède un vocabulaire de base, gère bien ses documents sans en perdre, et les fabrique avec une bonne productivité.

### Comment se déroule l'examen ?

Le PCIE est avant tout un dispositif modulaire et progressif permettant à chacun de valider ses compétences de base en Technologies de l'Information. Il est composé d'un ensemble de modules de test aboutissant à une certification dans des domaines considérés comme fondamentaux dans l'utilisation quotidienne du poste de travail informatique.

Il est composé de 7 modules : un module de questions générales sur la Société de l'Information et l'environnement du poste de travail et six modules de tests pratiques (gestion de documents, traitement de textes, tableurs, base de données, présentation, Internet et messagerie électronique).

Un premier certificat, **le PCIE « Start »** est remis dès que 4 modules sont réussis. Le PCIE Start est le premier objectif à atteindre.

Chaque module du PCIE se présente sous la forme d'un test automatisé de 36 questions. Le candidat est donc seul face au logiciel de test PCIE. Pour valider un module, il faut obtenir un minimum de 75% de réussite.

La Carte d'Aptitudes PCIE est valable 3 ans, un temps suffisamment long pour espérer obtenir son PCIE complet ! Le candidat peut repasser des modules plusieurs fois sans aucune notion d'échec, car le PCIE est un objectif à atteindre qui n'a rien à voir avec un examen-sanction.